



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **24 Avril** à 11 H 00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le **8 Avril**, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Yves KERISIT.

Etaient Présents :

AUDIERNE : CAPRON Thierry, NEVEU Christian ;
PLOGOFF : PICHAVANT Raphaël, THOMAS Marie-Pierre ;
PLOUHINEC : BIOLCHINI Marc-Ange, BOUËR Yves-Marie ;
PONT-CROIX : BOURDON Philippe, COLIN Noé ;
PRIMELIN : DONNART Alain, FRANCES Anne-Marie.

Excusés :

Assistaient également à la réunion :

Monsieur LE COZ Rémy, délégué suppléant de la Commune de PLOUHINEC ;
Monsieur TANTER Frédéric, Maire de la Commune de PONT-CROIX ;
Monsieur LANNOU Philippe, secrétaire du Syndicat.

Nombre de Membres en Exercice : 10 Nombre de Présents : 10 Nombre d'Absents : 00 Nombre de Procurations : 00 Nombre de Votants : 10

2026-04-24-07

ELECTION DU SECRETAIRE

L'élection a été ouverte sous la présidence de Monsieur BOUËR Yves-Marie, Président du Syndicat des Eaux du Goyen, qui a invité l'assemblée à procéder à l'élection du Secrétaire du Syndicat des Eaux du Goyen.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Se sont déclarés candidats :

- Monsieur NEVEU Christian

Chaque élu du Comité Syndical, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
Nombre de suffrages déclarés nuls (article L66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	9
Nombre de voix nécessaires à l'obtention de la majorité absolue des suffrages exprimés	5

Ont obtenus :

- Monsieur NEVEU Christian : 9 voix.

Monsieur NEVEU Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire et a été immédiatement installée.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix, le 24 Avril 2026.

Le Président,
BOUËR Yves-Marie.

